



Compte-rendu de l'audience téléphonique avec Mr Faisy, secrétaire général adjoint (DASEN par intérim)

1. Conditions sanitaires de la reprise

FO : la réouverture des écoles se fait à marche forcée dans un cadre déréglementé et avec un protocole sanitaire inapplicable dans la majorité des cas. Plusieurs maires ont d'ailleurs décidé de ne pas ouvrir. Par manque de moyen (matériel et en personnels), ils n'ont pas la capacité de mettre en place le protocole. La santé et la sécurité des personnels et des élèves ne sont pas garanties, notamment par le manque de tests et de matériel de protection (masques FFP2, etc.) revendiqués par FO.

Nous avons recensé des problèmes d'approvisionnement en masques dans certaines écoles. Pouvez-vous nous assurer qu'il y aura bien 2 masques par personne et par jour pour tous les personnels, y compris les AESH ?

IA : oui, des masques ont été livrés pour cette semaine, une autre livraison est prévue avant ce vendredi.

FO : Des écoles n'ont pas été livrées, d'autres n'en ont que jusqu'à jeudi. Dans une école qui ouvre lundi prochain, les collègues préparent la reprise et ils n'ont pas les masques. C'est une source de stress considérable.

IA : nous avons fait livrer des masques en urgence où il en manquait. Celles qui n'en ont pas les auront rapidement, je vois avec l'IEN concerné. Les enseignants doivent signaler à l'IEN tout problème de sécurité sanitaire.

FO : des collègues nous signalent qu'ils sont en service de 8 h à 13 h, on ne leur fournit qu'un masque alors qu'il leur en faudrait deux puisqu'un masque est limité à 4 h d'utilisation.

IA : c'est noté, je me rapproche de l'IEN pour régler ce problème.

FO : le même problème se pose pour le gel hydroalcoolique, en particulier quand il n'y a pas de lavabo dans les classes. Une livraison est-elle prévue ?

IA : les IEN vérifient s'il y a du gel à disposition partout. Cette semaine, il doit être fourni par la collectivité locale, à partir de la semaine prochaine des petits flacons seront livrés par l'Éducation Nationale.

Note de FO : saisissez le syndicat si vous n'avez pas suffisamment de matériel de protection dans votre école. Complétez [le Registre santé et sécurité au travail \(RSST\)](#) et envoyez-nous une copie.

FO : des collègues en maternelle nous signalent l'absence d'ATSEM. Elles ne sont pas remplacées ou sont présentes une partie seulement du temps scolaire. Or sans ATSEM et/ou agents techniques, il est impossible d'appliquer le protocole notamment pour le nettoyage du matériel et des locaux. Que doivent faire les collègues ?

IA : ils doivent s'adresser à leur IEN pour que celui-ci se retourne vers la mairie afin de trouver une solution. La collectivité doit remplacer les ATSEM absentes.

2. Constitution des groupes d'élèves

FO : certains maires font pression sur les équipes pour qu'un maximum d'élèves soient accueillis alors que la taille des locaux ne le permet pas. Ils vont même jusqu'à imposer la liste des élèves qui doivent être accueillis (niveau, critères de priorité). Qui décide ?

IA : c'est l'Éducation Nationale qui organise l'accueil, donc c'est l'IEN qui arbitre. Pour le nombre d'élèves, il faut se référer au protocole : 10 maximum en maternelle et 15 en élémentaire en fonction de la superficie. S'il n'y a pas assez de place, on en prend moins.

FO : Certains collègues se voient attribués des groupes d'élèves rassemblant jusqu'à 5 niveaux au motif par exemple de « regrouper les fratries » ! C'est ingérable !

IA : c'est une possibilité qui a été ouverte. Si c'est trop lourd, les collègues doivent se rapprocher de l'équipe de circonscription pour avoir une aide pédagogique.

Note de FO : Ce que veulent les collègues ce ne sont pas des conseils pédagogiques, mais pouvoir exercer leur métier d'enseignant, avec leurs élèves, pas faire de la garderie. Or les collègues sont soumis à des pressions et à des injonctions des mairies. Leurs obligations de service sont remises en cause, leurs missions aussi. Pour le gouvernement, la crise sanitaire est l'occasion d'accélérer la déréglementation de notre métier et les processus de territorialisation. FO soutiendra tous les collègues pour que leurs droits soient respectés.

3. Accueil des enfants des personnels prioritaires

FO : À Toulouse, des écoles restent pôles d'accueil. Est-ce toujours sur la base du volontariat pour les enseignants ?

IA : oui

FO : si ces écoles rouvrent où vont aller ces enfants ? Les collègues ont préparé des scénarios pour la réouverture de leur école, sans les prendre en compte. Ils vont devoir tout réorganiser. Pourquoi les enfants des personnels prioritaires ne retournent-ils pas dès maintenant dans leur école si elle est ouverte ?

IA : les enfants des personnels prioritaires retourneront dans leur école de secteur. On travaille actuellement avec la mairie de Toulouse pour passer à une deuxième phase d'ouverture aux alentours du 25 mai. L'organisation sera modifiée pour ces enfants. C'est compliqué et progressif, cela dépendra aussi des ressources humaines.

4. Droit des personnels

FO : Des collègues sont amenés à se rendre dans une autre école que la leur (exemple : tous les PE maternelle regroupés dans la même école). Nous demandons que cela se fasse sur la base du volontariat et avec un ordre de mission pour les couvrir en cas d'accident.

IA : oui, c'est sur la base du volontariat et ils seront couverts en cas d'accident. L'IEN doit avoir la liste de ces personnels.

FO : peuvent-ils avoir un ordre de mission écrit ?

IA : je vais voir si c'est possible. Ils en auront un en cas d'accident.

FO : des IEN ne respectent pas le droit des « collègues-parents » qui veulent garder leurs enfants. Vous avez précisé à plusieurs reprises que c'était tout à fait possible : « les enseignants sont des parents comme les autres ». Nous rappelons que les enseignants ne sont pas dans la liste ministérielle des parents prioritaires. Or, certains IEN exercent des pressions non réglementaires. Ils demandent une attestation prouvant que l'autre parent ne peut pas garder les enfants. Ils exigent que le collègue mette ses enfants à l'école si elle est ouverte, et parfois même qu'il scolarise ses enfants dans une autre école ! Une IEN va jusqu'à appeler directement les directeurs pour qu'ils admettent des enfants d'enseignants qui ne sont pas inscrits dans l'école (sic) ! C'est illégal et intolérable !

IA : je vais le redire aux IEN.

Note de FO : dans le document questions-réponses du ministère « sortie du déconfinement dans la fonction publique », il est bien précisé qu'à compter du 11 mai et jusqu'au 1^{er} juin, la situation ne change pas, quelles que soient les possibilités de prise en charge qui s'offrent aux parents, école ouverte ou non. Saisissez le syndicat en cas de pressions.

FO : les enseignants qui assurent un service complet en présentiel ne sont pas tenus de le faire à distance. Quelle est la limite à la charge de travail pour les collègues en distanciel, à qui on demande de prendre en charge les élèves de ceux qui sont à l'école ? Pour certains, cela peut aller au-delà de 50 élèves. Qui arbitre s'il y a des conflits entre collègues ?

IA : c'est l'IEN qui arbitre. Les enseignants en distanciel doivent se faire un planning de travail et se fixer des limites pour ne pas dépasser les obligations de service. Ils peuvent faire appel au conseiller pédagogique pour avoir des conseils. Certaines organisations d'école libèrent le mercredi matin pour faire un peu de distanciel.

FO : Il faut limiter cette charge de travail et que les collègues soient volontaires pour gérer d'autres élèves que les leurs. Il ne doit pas y avoir d'exigence démesurée, les collègues font ce qu'ils peuvent.

Saisissez le syndicat en cas de problèmes liés à vos conditions de travail !

Le SNUDI-FO 31 ne cautionnera pas la destruction de nos missions et de nos statuts !

L'école publique n'est pas une garderie municipale. Elle doit rester l'école, la même pour tous.

Le SNUDI-FO 31 défendra un à un tous les dossiers d'écoles et de collègues, pour tous les problèmes liés à la sécurité, aux obligations réglementaires de services, à l'ingérence des municipalités...

snudi.fo31@gmail.com

www.snudifo31.com